



Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

**« DONNER À L'AGRICULTURE RÉGIONALE DES MOYENS POUR RESTER COMPÉTITIVE
ET FAIRE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE UN TERRITOIRE PIONNIER
ET EXEMPLAIRE POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 2^{ème} et 3^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Madame Anne-Gaëlle LESPAGNOL, rapporteure entendue ;

DÉLIBÈRE

Ce rapport constitue la suite opérationnelle du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) voté par le Conseil régional en décembre 2016.

Il est structuré en deux parties. La première consiste à décliner de manière opérationnelle les orientations inscrites dans le SRDEII. La seconde partie propose une légère adaptation des CAP FILIÈRES tels qu'ils existent depuis 2006.

Dans sa contribution au SRDEII votée en octobre 2016, le CESER s'était alors exprimé en appelant la Région à passer à l'«agriculture du futur». Il s'agit de mieux valoriser les produits régionaux tout en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Trois axes majeurs avaient été proposés :

- Développer l'agro-industrie. En effet, dans son rapport de septembre 2013, le CESER avait étudié les valorisations possibles en agro-industrie, via trois filières : l'énergie (agro-carburants, biomasse combustible et méthanisation), la chimie du végétal et les agro-matériaux (paille, bois, chanvre ou lin). Des perspectives existent aussi pour les biomédicaments, les biocosmétiques : l'innovation doit permettre de les accélérer. De même pour la filière bois.
- S'appuyer sur le projet *Agreen Tech Valley* de nature à fédérer les acteurs de la filière pour construire une agriculture qui réponde aux défis alimentaire, économique, environnemental et sociétal.
- Faire de l'agro-écologie un levier de développement.

Les constats

La politique régionale de filières mise en place à partir de 2006 a fait preuve de pertinence et répond globalement aux attentes des agriculteurs et acteurs de la filière.

Une approche plus transversale sur les systèmes d'exploitation, mettant en avant la complémentarité des filières animales et végétales, apparaît judicieuse en termes de pilotage stratégique.

La Région manque aujourd'hui d'outils de transformation des matières premières agricoles, sources de valeur ajoutée. De nouvelles perspectives sont apportées par les neuf clusters récemment installés dans notre région.

LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU SRDEII

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a été en grande partie établi sur les bases des échanges et du diagnostic issus des états généraux de l'économie qui se sont tenus au printemps 2016. Le forum agriculture a réuni le 10 mai 2016 à Bourges plus de 400 personnes.

Sur les domaines de l'agriculture et de la forêt, neuf orientations fixent les lignes de la nouvelle politique agricole et forestière.

Le CESER adhère pleinement aux ambitions du Conseil régional en faveur de l'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie et la réflexion sur les systèmes.

Sur l'aspect environnemental, on peut regretter que les diagnostics Haute Valeur Environnementale 3 portant sur la réduction de carbone ou sur le développement d'actions en faveur de la biodiversité et de la revitalisation des sols ne soient pas mentionnés dans le rapport.

La transition vers l'agro-écologie ou les conversions BIO passent par des investissements dans des outils d'aide à la décision, d'agriculture de précision ou simplement de matériel de travail du sol qui peuvent s'avérer onéreux. Si le gain environnemental est un argument, la réussite de cette politique passe également par un gain de compétitivité, surtout pour les productions ouvertes sur le marché mondial.

L'ambition portée par la Région sur les conversions des exploitations en agriculture biologique est soulignée, même si le rythme de conversion reste insuffisant au regard des besoins.

Toutefois, il apparaît que les enveloppes destinées aux exploitations en cours de conversion et aux aides au maintien en BIO sont faibles. À ce jour, les aides compensatoires sur les contrats engagés depuis 2015 n'ont pas été versées et les enveloppes sont d'ores et déjà insuffisantes.

Il en est de même pour les mesures agro-environnementales et climatiques ayant pour objectif la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Comme l'indique le rapport, la région Centre-Val de Loire est riche de productions très diversifiées et complémentaires. C'est pourquoi le CESER approuve les deux approches d'accompagnement du Conseil régional : l'une sur les filières, l'autre sur les systèmes d'exploitation, par le biais des politiques transversales. La diversification des productions dépend également d'une politique maîtrisée de l'accès à l'eau.

Le succès de la politique d'encouragement de la Région à la transition agro-écologique ainsi que le développement de l'agriculture biologique sont conditionnés par la capacité à trouver et à générer de nouveaux débouchés de transformation au sein de la région.

Le CESER se réjouit de la politique volontariste à financer et encourager la création de clusters dédiés à l'innovation en agriculture et forêt et à la transformation des produits agricoles. Les nouvelles technologies, y compris celles du numérique sont conditionnées par une bonne couverture des réseaux, surtout le haut débit par voie aérienne.

De nombreux outils d'aide à la décision sur les conduites culturelles existent aujourd'hui et sont compatibles avec la démarche de transition agro-écologique, mais nécessitent une bonne réception au champ. L'agriculture est aujourd'hui opérationnelle pour la production d'énergies renouvelables. De nombreux projets, notamment de petits méthaniseurs avec injection de gaz en direct, émergent dans les campagnes ; ces initiatives locales doivent être encouragées.

Compte tenu du caractère rural de la région, le CESER se félicite de la politique volontariste au travers des actions coordonnées par le Comité régional à l'installation, transmission et à la communication sur l'image des métiers agricoles. Pourtant, le CESER s'inquiète de filières plus fragilisées, notamment celles de l'élevage et des producteurs de lait. Nombreux sont les agriculteurs qui arrêtent leur activité avant d'avoir atteint l'âge de la retraite. Une attention toute particulière doit être portée à la dynamique de ces filières. Sur l'installation, le CESER insiste sur la nécessité d'accompagner les candidats à l'installation sur un aspect technique, économique et réglementaire afin de permettre de consolider les projets si nécessaire.

Une attention particulière devra être portée sur le prix du foncier en région Centre-Val de Loire qui reste élevé et entrave la reprise de certaines exploitations. La vigilance sur la transparence et la publicité lors de transferts de foncier doit être accrue.

Par ailleurs la question de l'artificialisation des terres agricoles devra être abordée dans le cadre du SRADDET pour qu'une gestion économe et durable du foncier puisse être partagée par l'ensemble des acteurs.

Le CESER, très sensible aux difficultés des agriculteurs, note avec satisfaction l'accompagnement de la Région –à travers des dispositifs de ressources humaines ou d'emploi partagé– garant du maintien des dynamiques locales.

En cohérence avec sa politique d'agriculture de qualité, le Conseil régional s'engage à mettre en avant les produits issus de son territoire et remettre de la valeur ajoutée à l'aide de nouveaux outils de transformation et de commercialisation.

Les actions favorisant la structuration de la filière bois sont à encourager. La labellisation, garante d'une gestion durable de la ressource, et la contractualisation sur la consommation de bois plaquettes (à l'image de la SCIC du BOSCHAUT Sud) doivent être valorisées.

Par ailleurs, l'innovation sur les constructions en chêne (essence plus représentative de notre région) doit être favorisée ainsi que l'agroforesterie qui constitue un outil de l'agro-écologie.

UN CADRE D'INTERVENTION OPÉRATIONNEL POUR L'AGRICULTURE RENOUELÉ ET SIMPLIFIÉ

L'application de la stratégie agriculture adoptée en juin 2006 a permis de déployer une politique complète et ambitieuse de contrats de filières et de politiques transversales, notamment par la **politique touristique et d'alimentation en circuits courts, par la politique environnementale et énergétique, par le soutien des structures grâce au CAP ASSO ou encore le dispositif « À VOS ID » pour les initiatives locales, l'accompagnement des ressources humaines, l'accompagnement par la formation.**

À ce stade, c'est le périmètre des CAP FILIÈRES qui a fait l'objet du travail de simplification et qui a été validé par les acteurs des filières pour définir un cadre unique. Il s'agit d'accroître la lisibilité des dispositifs régionaux, de les rendre plus accessibles et d'en faciliter la gestion par les équipes régionales.

Par ailleurs, le cofinancement FEADER permet une meilleure efficacité de cette politique de filières.

Le CESER se félicite du bilan positif posé par les acteurs de ces CAP filières et observe une bonne réalisation des actions menées. Cette politique permet à chacun de progresser régulièrement, à son rythme, les objectifs évoluant au fil du temps, au moment du renouvellement des CAP.

Le CESER observe que si chaque production se rapporte à un CAP, il y a parfois des synergies entre plusieurs CAP (herbe et fourrages par exemple).

On retrouve bien, dans ce cadre renouvelé, les objectifs prioritaires fixés dans le SRDEII, à savoir :

- favoriser la transition agro-écologique,
- favoriser le développement de l'agriculture biologique,
- favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée en région,
- permettre une meilleure adéquation aux différents marchés, à travers la mise en place de « systèmes alimentaires territorialisés »,
- accompagner la promotion et la communication des filières.

Le CESER salue le fait que ce dispositif soit basé sur la co-construction et la concertation : construction du programme par les acteurs de la filière, animation par la Chambre régionale d'agriculture, révision à mi-parcours, présentation devant la commission « développement économique, économie sociale et solidaire, agriculture, transfert de technologies », puis plusieurs comités de pilotage présidés par la Région. Les actions sont donc définies et validées par des experts.

Sept types d'aides sont proposés à l'ensemble des filières : animation des actions collectives, investissements physiques, appui technique, expérimentation, transfert de connaissances, réalisation d'études, appui à la promotion. Dans le cadre de cette concertation, l'aspect environnemental doit rester une priorité partagée.

Le CESER partage la volonté d'accompagner les exploitants agricoles dans des réflexions stratégiques et de gestion des risques. Le maintien du 1^{er} pilier de la PAC permet de stabiliser les revenus à un moment où les aléas climatiques fragilisent nombre d'exploitations. Les agriculteurs ont besoin d'assurance sur les aides compensatoires afin de disposer d'une visibilité à moyen et long termes.

Pour soutenir les conversions BIO, les actions d'appui technique, de structuration de la filière, d'aide à la commercialisation, telles qu'énumérées dans le rapport, sont un complément essentiel aux mesures de la politique nationale.

La politique de soutien à l'innovation se décline en cinq axes dont le premier concerne l'adaptation au changement climatique. L'innovation portera également sur de nouveaux modèles économiques, l'exploitation de données numériques, l'investissement dans des machines réduisant la pénibilité et améliorant la productivité, ainsi que la réduction de l'impact environnemental des pratiques agricoles.

Des résultats peuvent émerger de groupes opérationnels, mais la mise en œuvre des dispositifs d'aides doit être simple et incitative pour rendre efficace la « traque à l'innovation ».

Le CESER salue l'implication de la Région dans les programmes d'expérimentations, indispensables pour tester en grandeur nature et permettre le transfert des connaissances sur les pratiques novatrices et performantes.

Le rapport met en exergue le travail nécessaire autour du renouvellement des générations.

Les actions de repérage, d'accompagnement des cédants, l'accompagnement de porteurs de projets, le suivi post installation, les formations, sont autant d'actions essentielles. **Toutefois, le CESER met un accent particulier sur l'intérêt de la promotion des métiers agricoles, à la fois pour susciter des vocations, mais également pour la formation et la qualification des employés agricoles.**

Les dispositifs de service de remplacement, d'emploi partagé, de gestion des ressources humaines dont GEHODES ont une place prépondérante dans la gestion de cette période de transition que vit notre agriculture.

En conclusion, le CESER observe à la lecture de ce rapport une bonne efficacité des politiques agricoles. Tout d'abord, la politique des CAP filières, permettant à tous les acteurs d'une filière, y compris les industriels, de se réunir autour d'un projet commun, crée une dynamique positive. Les orientations du SRDEII, à savoir la transition agro-écologique, l'encouragement à la conversion BIO, la création de valeur ajoutée, l'innovation dans les actions techniques ou de commercialisation, orientent ces projets. D'autres politiques transversales : la transmission-installation, les ressources humaines, l'innovation complètent les actions menées. Le CESER se félicite de la complémentarité de ces actions.

Suite aux bouleversements connus dernièrement et tout particulièrement en 2016, la volonté du Conseil régional d'accompagner les exploitants agricoles sur du conseil stratégique et de gestion des risques apparaît opportun.

La diversité des productions de la région permet d'envisager une meilleure complémentarité et synergie des productions animales et végétales. L'accès au numérique permettra une meilleure efficacité du conseil, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, et l'accès à une agriculture de précision. Si des progrès restent encore à faire, une évolution des pratiques est constatée. Même si les apports en produits phytosanitaires et azotes sont aujourd'hui beaucoup plus raisonnés, la baisse des intrants doit être poursuivie.

Grâce à l'innovation, de nouveaux débouchés peuvent voir le jour en cosmétique ou chimie, mais des projets existent déjà, notamment sur les énergies renouvelables.

Les actions envisagées par la Région tendent à apporter des outils pour développer une valeur ajoutée sur les exploitations et permettre à l'agriculture régionale de gagner en compétitivité, notamment à l'export.

Toutefois, il aurait été préférable de définir au préalable la stratégie alimentaire de la Région avant l'adaptation des outils car en réponse aux attentes de tous les consommateurs il sera nécessaire d'orienter les agricultures vers des modes de productions plus durables adaptés aux demandes.

Vote :

Pour : 57

Contre : 0

Abstention(s) : 26

Avis adopté à la majorité.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Chevée', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric Chevée

